



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

PÔLE INNOVATION RH

Affaire suivie par : Annie ORLHIAC
04 32 44 89 30
a.orlhiac@cdg84.fr

Circulaire n°22-53

Objet : Mise en place du Co-développement

Avignon, le 29/06/2022

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des collectivités et établissements
publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Le centre de gestion du Vaucluse souhaite développer des missions innovantes au plus près des territoires et développer des réseaux professionnels indispensables dans l'exercice de nos métiers territoriaux.

Pour cela des rencontres sont organisées avec les DGS et/ou les secrétaires de mairie au sein des intercommunalités pour évoquer leurs attentes ou leurs besoins et échanger sur les actions qui pourraient être mise ne place en retour par le centre de gestion.

Afin de fédérer ces réseaux auprès tout particulièrement des secrétaires de mairie souvent isolés dans leur poste, le centre de gestion se propose d'accompagner les professionnels, managers ou agents des collectivités dans l'amélioration de leurs pratiques professionnelles grâce à une nouvelle méthode le co-développement.

Le co-développement est une approche de formation novatrice. Chaque participant apprend, non pas par l'intermédiaire d'un formateur dépositaire du savoir, mais par les contributions d'autres professionnels, de pairs ou de collègues. C'est donc le partage d'expériences, l'écoute et les conseils d'autrui qui permettent aux membres du groupe d'évoluer.

Le co-développement n'est pas un groupe de parole ou d'analyse de la pratique. Il repose sur une méthode structurée qui facilite l'expression de chacun et la diversité des contributions.

Les objectifs et les apports de la méthode sont nombreux et variés :

- On s'oblige à une prise de recul qui permet une plus grande conscience de sa posture professionnelle.
- On échange sur des situations réelles, concrètes et on découvre des angles de vue différents.
- La dynamique du groupe favorise par des propositions et des options nouvelles, la prise de décision et le passage à l'action.
- La méthode fait émerger les apprentissages de chacun grâce à l'effet miroir du groupe.
- L'entraide et le plaisir de coopérer entre les professionnels se renforce.

La dynamique de groupe facilite :

- L'entraide et le soutien dans une équipe et/ou entre professionnels d'un même territoire, la mise en place de projets, la résolution de problèmes ou de situation conflictuelle.
- Le développement des compétences relationnelles, capacité d'écoute, communication bienveillante, aptitude aux conseils.
- L'apprentissage sur soi et l'ouverture aux autres.

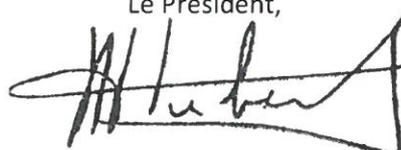
Le groupe de co-développement s'appuie sur une double armature, une approche méthodique en 6 étapes conduite et régulée par un animateur certifié ; un cycle de rencontres dans la durée en fonction du nombre de participants.

Cette nouvelle prestation peut s'adresser à des managers, des responsables RH, des secrétaires de mairie d'un même territoire ou tout aussi bien à des agents d'un même service ou de services différents mais partageant les mêmes missions.

Pour tous renseignements complémentaires relatifs à ce nouveau dispositif, vous pouvez contacter madame Annie ORLHIAC responsable du Pôle Innovation RH, qui vous précisera les modalités de mise en œuvre et financières, par téléphone au 04.32.44.89.30 ou par mail a.orldhiac@cdg84.fr.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



Maurice CHABERT